

Europe : carpettes s'abstenir !, par Sylvie Goulard

LE MONDE | 12.06.08 | 13h17 • Mis à jour le 12.06.08 | 13h18

Dans leurs discours, les dirigeants européens appellent toujours à une Union européenne plus démocratique, plus transparente, plus efficace. Après les référendums négatifs de 2005, c'était juré, croix de bois, croix de fer, nos autorités avaient compris les attentes du peuple. Et Nicolas Sarkozy d'affirmer à Strasbourg en octobre 2007 : « L'Europe doit avoir plus de débats, plus de démocratie et au fond plus de politique. »

La présidence française de l'Union, qui commence le 1er juillet, va offrir une magnifique occasion de voir comment les promesses se traduisent en actes. C'est en effet le Conseil européen, composé des vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, qui doit bientôt doter celle-ci d'un président stable et d'un haut représentant, chargé de l'action externe, aux pouvoirs renforcés. En 2009, le mandat de l'actuel président de la Commission arrive également à échéance. Trois nominations, trois postes stratégiques. Désigner nos dirigeants après un débat public constitue, pour l'Union, un enjeu de légitimité mais aussi de crédibilité internationale. Pour peser plus dans les affaires du monde, les Européens devraient choisir les meilleurs d'entre eux, les plus indépendants, les plus combattifs. Et non se mettre d'accord sur les moins gênants, d'autant plus appréciés qu'ils ne fâchent personne.

Au nom de la démocratie et de l'efficacité, la présidence française de l'Union pourrait poser sept exigences nouvelles.

1. Respecter le calendrier démocratique. Aux termes du traité de Lisbonne, le prochain président de la Commission sera issu de la majorité du Parlement européen élu en juin 2009. Il est particulièrement choquant que certains envisagent de conclure « un marché » dès 2008. Si les gouvernants veulent décourager les citoyens européens d'aller voter, qu'ils continuent ainsi ! La démocratie impose d'attendre juin 2009, quitte à prévoir des solutions transitoires pour les premiers mois de l'année.

2. Faire la lumière sur la sélection. La pratique des petits arrangements entre amis, dans le huis-clos du Conseil européen, doit cesser. Il serait inouï que l'organe suprême de l'Union s'affranchisse des règles de transparence que les traités imposent aux autres institutions communautaires. Cette période d'une année laisse le temps d'organiser une phase de dépôt des candidatures puis un débat public, sous des formes à définir, impliquant notamment le Parlement européen et les Parlements nationaux. La campagne pour les élections européennes serait le moment, pour chaque parti européen, d'indiquer quel est son programme et quels sont ses candidats. Ceux-ci seraient appelés à visiter les Etats membres, à exposer leurs vues, à se faire connaître.

3. Définir des postes avant de choisir des individus. Des noms (Tony Blair, Jean-Claude Juncker, Jose Manuel Barroso) circulent déjà mais, au fond, pour quoi faire ? Le profil le plus probable pour le « président » du conseil est celui d'une chairperson à l'anglo-saxonne, c'est-à-dire l'animateur d'une équipe, un facilitateur de compromis ou bien d'un président autorité morale à l'italienne ou à l'allemande. Mais pour les Français, l'image présidentielle est autre. Il faudrait en parler ouvertement sinon les frustrations seront grandes.

4. Répartir les tâches entre ces différentes autorités. Les risques de rivalité sont considérables. Si un accord n'est pas trouvé pour éviter les empiètements, notamment dans les fonctions de représentation extérieure de l'UE, la cacophonie, la tradition des délégations européennes pléthoriques se perpétueront, au détriment de l'intérêt européen.

5. Juger les candidats sur pièces et non sur titre. La qualité d'ancien membre du Conseil européen - qui tend à devenir une condition incontournable - assure une certaine expérience. Elle ne garantit pas les aptitudes requises pour occuper une fonction supranationale. En outre, elle réduit le vivier. Si elle avait été imposée jadis, Jacques Delors ne serait jamais devenu président de la Commission. Il faut au contraire élargir le cercle afin de mobiliser des talents plus divers. Enfin, une évaluation plus systématique des candidats est nécessaire : des instituts de recherche indépendants, répartis dans

différents Etats membres pourraient dresser un bilan de l'action de chacun des candidats, dans ses fonctions nationales ou dans ses fonctions européennes antérieures.

6. Poser des exigences de fond. Nul ne peut prétendre diriger l'UE s'il vient d'un pays qui s'est abstenu de reconnaître la Charte des droits fondamentaux. En effet, au nom de quelles valeurs irait-il par exemple conclure de nouvelles adhésions ? Les dirigeants européens ne peuvent pas non plus être issus des Etats qui se sont affranchis des accords de Schengen et de l'euro. Il serait incompréhensible pour des Européens consentant de tels partages de souveraineté d'être dirigés par ceux qui s'y sont dérobés.

7. Accorder au moins l'un de ces postes à une femme. Les plus hautes autorités européennes ne sauraient ignorer les exigences de parité imposées aux collectivités locales, aux Parlements nationaux et aux entreprises, ni décrédibiliser des décennies d'efforts de l'UE en faveur de la non-discrimination. Enfin, face aux intégristes de toutes confessions, la défense de la mixité constitue l'une des priorités de nos sociétés, tout comme l'intégration des personnes issues de l'immigration. La condition non écrite tendant à privilégier les anciens membres du Conseil renforce au contraire tous les conservatismes.

L'Union européenne se trouve à un moment-clé de son histoire. L'enjeu de ces nominations est immense. La présidence française peut aider l'UE à éviter sept péchés capitaux contre l'esprit européen. Il serait tout à son honneur de proposer une véritable « rupture » démocratique afin d'éviter que le Conseil européen ne sorte les noms des heureux élus comme un magicien fait apparaître des lapins, sans expliquer d'où ils viennent, ni où ils ont l'intention d'aller.